



Avis d'enquête publique

Projet d'arrêté ministériel d'établissement des zones de prévention de la prise d'eau dénommée :

Délimitation des zones de prévention du site de prise d'eau souterraine potabilisable de Philippeville - Nationale 5 exploitée par l'INASEP Sur la commune de Jamagne

Le Collège communal porte à la connaissance de la population qu'une enquête publique est ouverte, relative à la demande susmentionnée en lieu-dit : « Nationale 5 (INASEP 30) » Parcelle cadastrée DIV.17,SECT, C,n°131 D à Jamagne.

En vertu des dispositions du livre 1^{er} du Code de l'Environnement (Code de l'Eau) - **Catégorie B**,

Auteur du Programme et autorité compétente : Le Gouvernement wallon.

En exécution de l'article 14 de la Loi sur la Conservation de la Nature du 12 juillet 1973 et du livre Ier, Titre III du Code de l'Environnement et plus particulièrement des articles D.29-1 §4 a) 10° et D.29-2, le plan relève de la catégorie B et est soumis à enquête publique.

La durée de l'enquête est de 30 jours : du 13 mars au 13 avril 2026.

Date d'affichage de la demande	Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Les observations écrites peuvent être adressées à :
le 06/03/2026	le 13/03/2026	Salle du Collège Place d'armes, 12 le 14/04/2026 de 19h00 à 19h30	L'Administration communale Service Environnement Place d'armes, 12 5600 Philippeville

Le dossier est consultable pendant toute la durée de l'enquête à l'Administration communale de Philippeville – Service Nature-Environnement – Place d'armes, 12 5600 Philippeville, tous les jours ouvrables de 8h30 à 12h30 et les jeudis de 17h00 à 20h00 uniquement sur rendez-vous pris au plus tard 24h à l'avance auprès de M. Karl BONDROIT, l'agent communal délégué à cet effet (071/660084.).

Les informations complémentaires peuvent également être apportées par le Service Public de Wallonie – Direction des Eaux Souterraines – Avenue Prince de Liège, 15
5100 Namur (Jambes) (081 33 63 68)

Les personnes intéressées pourront, le cas échéant, formuler leurs observations écrites auprès du collège communal (par courrier ordinaire ou courrier électronique à l'adresse karl.bondroit@commune-philippeville.be).

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées lors de la séance de clôture de l'enquête du 14/04/2026 de 19h00 à 19h30.

A la clôture de l'enquête, le rapport et les conclusions de l'Administration communale seront tenus à la disposition du public.

La Directrice Générale f.f.

A. MENESTRES

Par le Collège,

Le Bourgmestre,

J. DE MARTIN

L'enquête publique est organisée conformément aux articles D.29-7 à D.29-20 et R.41-6 du Code de l'Environnement.

